



**CBD**



**CONVENTION SUR  
LA DIVERSITÉ  
BIOLOGIQUE**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/10/2  
29 novembre 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS  
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Dixième réunion

Bangkok, 7-11 février 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES  
PROGRAMMES DE TRAVAIL THÉMATIQUES DE LA CONVENTION**

*Note du Secrétaire exécutif*

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif en vue de rendre brièvement compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention depuis le rapport soumis à la septième réunion de la Conférence des Parties en février 2004 (UNEP/CBD/COP/7/11, UNEP/CBD/COP/7/12, UNEP/CBD/COP/7/12/Add.1, UNEP/CBD/COP/7/12/Add.2).

Les programmes thématiques examinés sont les suivants :

- a) diversité biologique des écosystème des eaux intérieures;
- b) diversité biologique marine et côtière;
- c) diversité biologique agricole;
- d) diversité biologique des forêts;
- e) diversité biologique des terres arides et sub-humides;
- f) diversité biologique des écosystèmes de montagne;
- g) diversité biologique insulaire.

La présente note a été élaborée uniquement à des fins de rapport, dans la mesure où toutes les questions de fond et recommandations relatives aux programmes thématiques concernés sont présentées dans les autres documents pertinents destinés à la dixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (voir le document UNEP/CBD/SBSTTA/10/1/Add.1, annexe II).

\* UNEP/CBD/SBSTTA/10/1.

/...

### **RECOMMANDATION SUGGÉRÉE**

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourra prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités entreprises dans le cadre des programmes thématiques de la Convention.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i><u>Page</u></i>
RÉSUMÉ ANALYTIQUE .....	1
RECOMMANDATION SUGGÉRÉE.....	2
PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL THÉMATIQUES.....	4
A.    Diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (décision VII/4).....	4
B.    Diversité biologique marine et côtière (décision VII/5) .....	5
C.    Diversité biologique agricole (décisions VI/5 et VII/3).....	10
D.    Diversité biologique des forêts (décisions VI/22 et VII/1).....	11
E.    Diversité biologique des terres arides et sub-humides (décisions V/23 et VII/2) .....	13
F.    Diversité biologique des écosystèmes de montagne (décision VII/27) .....	15
G.    Diversité biologique insulaire (décision VII/31) .....	16

## PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

### A. *Diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (décision VII/4)*

1. Dans sa décision VII/4, la Conférence des Parties a approuvé le programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (examiné et révisé lors de la huitième réunion de l'Organe subsidiaire) et a adressé plusieurs demandes au Secrétariat et à d'autres organes.

2. Les activités ci-après ont été conduites pour donner suite à ces demandes :

a) Le Secrétaire exécutif a renseigné les organisations concernées sur les sections pertinentes de la décision VII/4;

b) L'examen de l'état et des tendances de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures a été publié comme rapport numéro 11 de la Série technique de la CBD;

c) Les projets d'objectifs axés sur les résultats pour l'application du programme de travail (UNEP/CBD/SBSTTA/9/14/Add.1) ont été révisés suite aux recommandations faites lors de la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire et de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/7/20/Add.4). Ils ont été révisés plus avant et étudiés en détail lors d'une réunion d'experts sur les objectifs axés sur les résultats qui s'est tenue à Montréal, du 25 au 27 octobre 2004, et font l'objet d'un rapport présenté à la dixième réunion de l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/10/6/Add.2);

d) Un examen des impacts des espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes des eaux intérieures, intégrant les résultats d'un atelier organisé à Washington, DC, du 13 au 15 juillet 2003, a été préparé en vue de sa publication dans la Série technique de la CBD (sous réserve des fonds disponibles);

e) Un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail conjoint avec la Convention de Ramsar a été présenté à la septième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/7/INF/27). Les réunions ultérieures ont intensifié la collaboration déjà entretenue avec cette convention, notamment les efforts communs visant à lancer l'Initiative bassins hydrographiques. Les effets des décisions prises lors de la septième réunion de la Conférence des Parties sur le programme de travail conjoint ont été examinées par les deux secrétariats en avril 2004;

f) La Convention de Ramsar sur les zones humides, principal partenaire pour ce qui est des questions relatives aux eaux intérieures, a accompli des progrès déterminants dans la mise en œuvre du programme de travail, y compris par l'intermédiaire de son Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et par l'élaboration de ses principes et approches pour une gestion rationnelle des zones humides. Ce concept a grandement accru l'efficacité du processus de mise en œuvre du programme de travail grâce au partenariat établi avec les parties prenantes, qui comprennent les Parties à la Convention de Ramsar ainsi que de grandes organisations et initiatives internationales, des organisations non gouvernementales et d'autres organes. Le Secrétariat a continué de participer activement aux activités d'un certain nombre de groupes de travail permanents relevant du GEST et d'assister aux ateliers de mi-mandat, qui ont eu lieu à Wageningen, Pays-Bas, du 19 au 24 juillet 2004. De grands progrès ont été accomplis, notamment en ce qui a trait aux points suivants : i) inventaire et évaluation; ii) désignation de sites Ramsar; iii) ressources en eau (flux environnementaux, eaux souterraines et études de cas sur la gestion des bassins hydrographiques); iv) indicateurs de l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention (ce groupe est en train d'élaborer des indicateurs écologiques, axés sur les résultats, de l'état et des tendances des zones humides). Le Secrétariat a aidé à attirer l'attention sur la nécessité d'associer les travaux de la Convention de Ramsar sur les indicateurs aux processus connexes de la Convention sur la diversité biologique. Le GEST a par ailleurs été informé du besoin d'établir des objectifs axés sur les résultats dans le cadre de la Convention de Ramsar, en vue de renforcer et de compléter ceux fixés au titre de la Convention sur la diversité biologique. Afin d'accélérer le processus, les Membres du Secrétariat Ramsar ont assisté à la

réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs, du 19 au 22 octobre 2004, et à la réunion susmentionnée du Groupe d'experts sur les objectifs axés sur les résultats;

g) Le Secrétariat a contribué de manière notable au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (phase deux) et a concouru, à deux reprises, à la préparation des chapitres pertinents de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire. Ces deux initiatives faciliteront la mise en œuvre du programme de travail par les parties prenantes associées;

h) Le Secrétariat a assisté à la série de stages de formation dispensés par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) sur le thème « Zones humides, diversité biologique et eau : nouveaux outils pour la gestion des écosystèmes », qui a eu lieu à Kushiro, Japon, du 29 novembre au 3 décembre 2004;

i) Un accord de travail a été conclu entre le Secrétariat, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le World Fish Centre, dans le but de préparer une étude sur les liens qui existent entre, d'une part, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures et, d'autre part, la lutte contre la pauvreté et les moyens de subsistance viables, y compris les questions relatives à la santé humaine, étude qui sera examinée lors de la huitième réunion de la Conférence des Parties;

j) Une nouvelle section sur les eaux intérieures a été préparée pour les troisièmes rapports nationaux, afin d'améliorer la transmission d'informations sur la mise en œuvre du programme de travail par les Parties et de mettre davantage l'accent sur la réalisation des objectifs fixés, en utilisant les indicateurs voulus;

### ***B. Diversité biologique marine et côtière (décision VII/5)***

3. Dans sa décision VII/5, la Conférence des Parties a approuvé le programme de travail élaboré sur la diversité biologique marine et côtière et a prié le Secrétariat et d'autres organes d'entreprendre une série d'activités.

4. Les activités ci-après ont été conduites pour donner suite à ces demandes :

#### **Élément 1 du programme : mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières (GIAMC)**

5. Le Secrétariat a participé à deux réunions associées à l'Évaluation marine mondiale : l'Atelier international sur l'Évaluation marine mondiale, qui a eu lieu du 7 au 11 juin 2004 à New York et la réunion du Groupe d'experts sur le projet de document mettant en place un mécanisme régulier de notification et d'évaluation à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques, qui s'est tenue à New York du 23 au 26 mars 2004. L'Évaluation marine mondiale vise à produire une évaluation régulière et détaillée de l'état du milieu marin de la planète.

6. Après avoir examiné les chapitres de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire consacrés aux milieux marins et côtiers, le Secrétariat a participé à la réunion du Groupe d'experts de l'Évaluation, qui a eu lieu à Montréal du 24 au 29 avril 2004.

7. Le Secrétariat a participé à une table ronde convoquée à Halifax, Nouvelle-Ecosse, les 28 et 29 juillet 2004, en conjonction avec le cours sur la gouvernance des océans : politique, droit et gestion, dispensé par l'Institut international des océans, afin d'étudier les politiques relatives aux océans et le rôle joué par les conventions dans la gestion de ces milieux. Il existe un mémorandum de coopération entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Institut international des océans.

8. L'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA) a déterminé que la question de la surexploitation des ressources halieutiques devait bénéficier d'une priorité absolue. Les rapports d'évaluation régionaux peuvent être consultés en ligne à l'adresse suivante : <http://www.giwa.net/areas/reports.php>.

9. Les directives sur la gestion intégrée des aires marines et côtières élaborées par le Gouvernement des Pays-Bas, en collaboration avec la Convention de Ramsar, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et d'autres organismes internationaux, tel Wetlands International, ont été publiées sous le titre « IMCAM Approaches for Implementing the Convention on Biological Diversity » (rapport n° 14 de la Série technique de la CBD). On peut les consulter à l'adresse : <http://www.biodiv.org/programmes/outreach/awareness/ts.asp>.

10. L'Initiative White Water to Blue Water (<http://www.ww2bw.org/>) menée dans la grande région des Caraïbes stimule les partenariats visant à promouvoir la gestion intégrée des bassins versants et des milieux marins au service du développement durable, y compris les eaux usées et l'assainissement, les pratiques agricoles durables, la gestion intégrée des côtes, le tourisme durable et les pratiques écologiques de transport maritime.

11. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE est en train d'élaborer des indicateurs de la diversité biologique marine et côtière pour les Philippines, dans le cadre d'un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et pour les grands écosystèmes marins européens, avec un financement du Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales et de l'Agence européenne pour l'environnement).

## **Elément 2 du programme : ressources vivantes marines et côtières**

### *Récifs coralliens*

12. Le Secrétariat a participé à trois réunions portant sur les récifs coralliens, qui se sont déroulées l'une après l'autre à Okinawa, Japon : la réunion du Groupe de gestion du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN), du 27 au 29 juin 2004, le Dixième Colloque international sur les récifs coralliens, du 28 juin au 2 juillet 2004 et la réunion du Comité de coordination et de planification de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI), les 3 et 4 juillet 2004. Ces contributions visaient à renforcer la mise en œuvre, par l'ICRI et ses partenaires, du plan de travail de la Convention sur la diversité biologique relatif au blanchissement des coraux, y compris les stratégies de mise en œuvre conjointes, la présentation des résultats pertinents de la septième réunion de la Conférence des Parties à chacune de ces réunions, notamment les appendices I et IV de l'annexe I de la décision VII/5, ainsi que les conclusions visant les aires marines et côtières protégées.

13. Le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens publiera en novembre 2004 son rapport sur l'état des récifs coralliens dans le monde en 2004 (voir <http://www.gcrmn.org>).

14. Au cours de la période 2003-2005, l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens a adopté des résolutions et des décisions relatives aux petits Etats insulaires en développement, aux récifs coralliens des eaux froides, au commerce international et à son comité spécial chargé des aires marines protégées.

15. Le programme de recherche sur les récifs coralliens et de renforcement des capacités de gestion est un nouveau projet FEM/Banque mondiale qui vise à mener des recherches précises afin de combler les profondes lacunes existantes en matière de compréhension des écosystèmes de récifs coralliens et de renforcer ainsi à l'échelle mondiale les interventions de politique et de gestion. Ce programme présente un forte composante de renforcement des capacités, grâce aux centres d'excellence régionaux situés dans les Caraïbes, en Afrique de l'Est, en Asie du Sud-Est et en Australasie (voir [www.gefcoral.org](http://www.gefcoral.org)).

16. La nouvelle Initiative pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens dans le Pacifique Sud (CRISP) favorisera la protection et la gestion évolutive des récifs coralliens dans l'optique du développement durable, en mettant l'accent sur le transfert de technologie et de connaissances. Elle est financée par l'Agence française de développement, le Fonds français pour l'environnement mondial et d'autres partenaires (9,2 millions d'euros). Dix pays des îles du Pacifique et trois territoires français participeront à cette initiative.

17. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur le blanchissement des coraux et les indicateurs connexes de la santé des récifs coralliens, vient d'entreprendre les activités suivantes : i) examen critique des connaissances scientifiques sur les seuils de tolérance des coraux et sur les mécanismes susceptibles de leur permettre de s'adapter/s'acclimater aux variations de l'environnement, et réactions à long terme des récifs coralliens à l'évolution majeure des stress écologiques; ii) élaboration d'indicateurs de stress et d'outils d'évaluation rapide; iii) établissement de scénarios sur les effets des stress environnementaux sur les écosystèmes de coraux et conséquences qui en découlent pour les populations plus vastes; iv) renforcement des capacités des pays en développement. Certaines activités seront menées en partenariat avec le projet de recherche sur les récifs coralliens et de renforcement des capacités du FEM.

18. Le Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) poursuit son travail d'échange d'expériences sur les bonnes pratiques de gestion dans plus de 30 sites cibles et sites de démonstration situés dans les Caraïbes, en Afrique de l'Est, dans les mers d'Asie orientale et dans le Pacifique Sud. L'une des activités les plus récentes est la rédaction finale de plans de travail en vue de lancer le projet pour les récifs mésoaméricains. On est en train d'élaborer un plan pour intégrer dans le Réseau l'Asie du Sud et les mers régionales persiques. De plus amples informations se trouvent sur le site : <http://www.icran.org>.

19. Le projet de lutte contre la dégradation des récifs coralliens dans l'océan Indien (CORDIO) a préparé une série de disques compacts (CD) sur la diversité biologique des eaux côtières peu profondes de l'océan Indien. Six CD ont déjà été produits sur les mains de mer, les coraux, les crabes, les échinodermes, les poissons, les mangroves et les zostères (<http://www.cordio.org>).

20. Le World Resources Institute (WRI) a publié une analyse des récifs menacés dans la région des Caraïbes. Selon ce rapport, près des deux tiers des récifs coralliens des Caraïbes sont menacés par les activités humaines, notamment le réchauffement des océans, la surpêche et l'écoulement de polluants et de sédiments en provenance des terres. Le rapport peut être consulté en direct à l'adresse suivante : <http://reefsatrisk.wri.org/>.

21. Le CMSC du PNUE a publié un rapport intitulé « Cold-water Coral Reefs : Out of Sight - No Longer Out of Mind ». Ce rapport, qui renferme des informations et des données complètes et actualisées sur les récifs coralliens des eaux froides dans le monde, se trouve sur le site : <http://www.unep-wcmc.org>.

#### *Autres ressources biologiques*

22. Le Secrétariat a participé à la cinquième réunion du processus consultatif informel des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, qui a eu lieu à New York du 7 au 11 juin 2004 et qui a porté notamment sur la question de la gouvernance de la diversité biologique des fonds marins ne relevant d'aucune juridiction nationale.

23. Le Marine Aquarium Council (MAC) a préparé un manuel de formation à l'intention des préposés à la collecte, dans le but de les aider à respecter la norme du MAC relative à la cueillette, à la pêche et à la conservation. Un stage de formation des instructeurs a été organisé aux Philippines en avril 2004 et une première session de formation à l'intention des préposés à la collecte des îles du Pacifique s'est déroulée à Fidji en juin 2004 ([www.aquariumcouncil.org](http://www.aquariumcouncil.org)).

24. Le Census of Marine Life est un réseau en pleine expansion de chercheurs de plus de 70 pays qui s'engagent, dans la prochaine décennie, à évaluer et à expliquer la diversité, la distribution et l'abondance de la vie marine dans les océans. On trouvera de plus amples informations à l'adresse <http://www.coml.org/coml.htm> et sur le site de l'Océan Biogeographic Information System (<http://www.iobis.org/>).

25. La base de données et les cartes placées sur le site du projet Sea Around Us ([www.seaaroundus.org](http://www.seaaroundus.org)) ont été mises à jour de manière à inclure des informations sur les captures par espèce et groupe d'espèces, sur les pêches nationales, ainsi que sur les traités qui s'y rapportent. Ce site renferme également des bases de données géoréférencées contenant des précisions sur la distribution des

céphalopodes et des cétacés, ainsi que des informations sur la production primaire, les pyramides alimentaires, les récifs coralliens, les estuaires, les monts sous-marins, les expéditions historiques et les études scientifiques.

### **Élément 3 du programme : aires marines et côtières protégées**

26. Le Secrétariat a finalisé et transmis sa contribution au rapport demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 52 de sa résolution 58/240. Ce rapport porte sur les aires protégées situées dans des zones marines ne relevant d'aucune juridiction nationale.

27. Afin de continuer à préparer des avis techniques sur la conception des réseaux et d'assurer notamment la cohérence de ces derniers sur le plan écologique (voir le paragraphe 37 de la décision VII/5), le Secrétariat participe aux travaux du Comité directeur sur la mise en place de réseaux globaux et représentatifs d'aires marines protégées, en vue du premier Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC 1) qui se tiendra à Geelong, Australie, du 2 au 27 octobre 2005. Les activités ci-après ont été prévues, en collaboration avec le Bureau de l'Organe subsidiaire, pour élaborer des avis techniques : i) examiner l'état actuel des connaissances sur la conception des réseaux et la cohérence écologique de ces derniers; ii) effectuer une analyse critique des études de cas existantes afin d'en tirer des enseignements utiles à la conception des réseaux; iii) répertorier les outils susceptibles de faciliter les travaux de conception; iv) réunir un groupe de liaison en marge du Congrès, dans le but d'examiner et de finaliser les résultats des étapes 1 à 3; v) produire un rapport technique qui sera distribué lors de la huitième réunion de la Conférence des Parties, ainsi qu'un guide de référence accessible sur le Web, dont on fera la démonstration pendant un événement parallèle à cette réunion.

28. Le Secrétariat a participé à la quatrième réunion d'experts sur les aires marines et côtières protégées dans le Pacifique Sud-Est, qui a eu lieu du 25 au 27 août 2004 à Guayaquil, Equateur, dans le but de renforcer la collaboration entre les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), dans le cadre du mémorandum de coopération actuel.

29. Le Secrétariat a participé à l'Atelier sur les politiques maritimes pour le patrimoine mondial, qui s'est déroulé à Paris les 9 et 10 septembre 2004, afin de resserrer la collaboration entre les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur le patrimoine mondial.

30. La Convention sur le patrimoine mondial est en train de mettre en œuvre un projet dans le centre du Pacifique visant à promouvoir la nomination (en série et transfrontière) d'îles et d'atolls situés dans les territoires des Etats-Unis d'Amérique, à Kiribati, dans les îles Cook et en Polynésie française. Un autre projet a été lancé dans le sud des Caraïbes en vue d'appuyer une nomination transfrontière Antilles néerlandaises/Venezuela. Le réseau du gestionnaire des sites marins du patrimoine mondial a été mis sur pied et un site Web est en préparation à : [www.unesco.org](http://www.unesco.org).

31. Un projet a été mis en œuvre dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO. Il concerne la coopération Asie-Pacifique pour l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables dans les réserves de biosphère et zones faisant l'objet d'une gestion analogue (ASPACO) et s'intéresse à la gestion intégrée et au développement durable des zones côtières, à la protection environnementale des forêts de mangroves, à l'utilisation durable et la conservation des ressources naturelles renouvelables et au renforcement de la coopération et de la coordination à l'échelle internationale et régionale. Ce projet est actuellement en cours dans le Pacifique, avec la participation directe de 22 pays.

32. Le CMSC du PNUE est en train de lever des fonds pour la base de données sur les aires marines protégées dont il est question au paragraphe 38 de la décision VII/5. Cette activité est menée en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature et le Centre des pêches de l'Université de Colombie-Britannique.

33. Le projet de zones de pêche réglementées dans les Caraïbes, qui est coordonné par le CMSC du PNUE, vise à créer une base de données Web afin d'assurer le partage des informations et de faciliter la détermination des priorités de conservation à l'échelle régionale, nationale et locale.

34. L'UICN a publié un manuel intitulé « How is Your MPA doing? A Guidebook of Natural and Social Indicators for Evaluating Marine Protected Area Management Effectiveness ». Ce manuel, qui présente à partir d'essais effectués sur le terrain les étapes à suivre pour planifier et évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées au moyen d'indicateurs naturels et sociaux, peut être commandé à l'adresse : <http://www.iucn.org/bookstore/>.

#### **Elément 4 du programme : mariculture**

35. Pour donner suite à la demande formulée au paragraphe 47 de la décision VII/5, le Secrétariat a recueilli des études de cas qu'il diffuse par l'intermédiaire du Centre d'échange.

36. Afin de promouvoir l'utilisation de techniques réduisant au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière, la FAO, en collaboration avec des experts internationaux en élevage d'espèces marines, a produit un document technique qui traite de la gestion, de l'évaluation et du rapport coût/efficacité des ressources génétiques, ainsi que des questions se rapportant à la diversité biologique. 1/ Il porte également sur les politiques et les pratiques de bonne gestion relatives à l'élevage des crevettes sur les côtes. 2/ De plus, la FAO continue ses travaux sur l'évaluation et la gestion des impacts de l'aquaculture côtière sur l'environnement, en appuyant les efforts du Groupe d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP) relativement à l'évaluation et la communication des risques écologiques dans le domaine de l'aquaculture côtière.

#### **Elément 5 du programme : espèces exotiques envahissantes**

37. Une conférence diplomatique, organisée du 9 au 13 février 2004, a adopté la Convention internationale sur le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, nouvel instrument qui vise à prévenir les effets potentiellement dévastateurs du rejet d'organismes aquatiques transportés dans les eaux de ballast (voir [www.imo.org](http://www.imo.org)).

38. Le Secrétariat s'emploie, de concert avec le Programme mondial sur les espèces envahissantes, l'Organisation maritime internationale (OMI) et le Programme des mers régionales, à concevoir une initiative pour la gestion des espèces exotiques envahissantes marines, en accord avec l'activité a) de l'objectif opérationnel 5.2 du programme de travail (décision VII/5, annexe I).

39. Dans le but d'établir une liste d'incidents relatifs à l'introduction d'espèces exotiques, la FAO a élargi sa base de données sur les introductions d'espèces aquatiques (DIAS) et a convoqué des groupes d'experts 3/ et publié des études 4/ sur la façon responsable d'utiliser et de contrôler les espèces exotiques dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture.

#### **Elément 6 du programme : généralités**

---

1/ Marine Ranching. Document technique du Département des pêches, FAO N 429. Publié sous la direction de D.M. Bartley et K.M. Leber. FAO Rome, Italie, 2004.

2/ Programme du consortium Banque mondiale//WWF/NACA/FAO sur l'élevage des crevettes et l'environnement <http://www.enaca.org/modules/news/index.php?storytopic=2&storynum=10>.

3/ International Mechanisms for the Control and Responsible Use of Alien Species in Aquatic Ecosystems. Publication hors série de la FAO. Publié et compilé sous la direction de D.M. Bartley. FAO Rome, Italie, 2004. Building capacity to combat impacts of aquatic invasive alien species and associated trans-boundary pathogens in ASEAN countries. Atelier ANASE/NACA/FAO et. al., Penang, Malaisie, 12-16 juillet 2004. Rapport des ateliers conjoints APEC/FAO/NACA/OIE/Ministère des pêches-Thaïlande/INP/CONAPESCA/SAGARPA. APEC FWG 01/2002. NACA, Bangkok, Thaïlande. 203 p.

4/ Briggs et al. 2004. Arthur, J.R., M.G. Bondad-Reantaso, F.C. Baldock et C.J. Rodgers. 2004. Manual on risk analysis for the safe movement of aquatic animals (FWG/01/2002). APEC/Ministère des pêches/NACA/FAO, 59 p. Documents techniques du Département des pêches, FAO N° 402 (2000), 402/1 (2001), 402/2 (2001), 451 (2004). Publié sous la direction d'Arthur, J.R. et M.G. Bondad-Reantaso. 2004. Capacity and Awareness Building on Import Risk Analysis (IRA) for Aquatic Animals. Actes des ateliers qui ont eu lieu du 1<sup>er</sup> au 6 avril 2002 à Bangkok, Thaïlande, et du 12 au 17 août 2002 à Mazatlan, Mexique.

40. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique collabore avec le Groupe de coordination pour les mers régionales à la production d'une publication sur les synergies entre la Convention sur la diversité biologique et les conventions et plans d'action pour les mers régionales.

**C. Diversité biologique agricole (décisions VI/5 et VII/3)**

41. Les grandes activités ci-après ont été conduites pour donner suite à la décision VI/5 et à la décision VII/3, qui renferme le programme de travail sur la diversité biologique agricole : 5/

a) Le Secrétaire exécutif et les principales institutions partenaires (y compris la FAO, l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire, l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE/CMSC) ont examiné des accords de collaboration en vue de mettre pleinement en œuvre le programme de travail. Les échéances et les grandes étapes ont été étudiées en fonction des capacités institutionnelles, des dates de communication des troisièmes rapports nationaux et du Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties;

b) Le Secrétaire exécutif a mis la dernière main au format du rapport thématique qui fera partie du troisième rapport national, en tenant compte des commentaires du Bureau et des correspondants de l'Organe subsidiaire, des Parties et des autres gouvernements;

c) Le Secrétaire exécutif a consulté le Bureau sur la façon d'aborder la question des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques lors de la dixième réunion de l'Organe subsidiaire;

d) Au cours de la septième réunion de la Conférence des Parties, Ecoagriculture Partners a organisé un événement parallèle sur l'importance de la diversité biologique agricole, tandis que l'IPGRI et ses collaborateurs ont accueilli une autre activité sur la gestion de la diversité biologique agricole au service du développement durable;

e) Immédiatement après la septième réunion de la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif a envoyé des lettres aux organisations concernées et aux collaborateurs clés pour les informer des sections pertinentes des décisions de la Conférence des Parties;

f) Le Secrétaire exécutif a communiqué avec la FAO pour déterminer les futures actions à mener en vertu du mémorandum d'accord, y compris le détachement d'un membre du personnel de la FAO auprès du Secrétariat;

g) Le Secrétariat a organisé un atelier régional sur la synergie entre les conventions de Rio et les autres conventions relatives à la diversité biologique pour l'application des programmes de travail sur les terres arides et sub-humides et sur la diversité biologique agricole. L'atelier a eu lieu à Gaborone, du 13 au 17 septembre 2004. Au cours de la rencontre, le Centre agroforestier mondial (ICRAF) a présenté une excellente étude de cas sur la façon dont les programmes de travail sur la diversité biologique agricole et sur les terres arides et sub-humides de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ont été intégrés dans son programme de travail et comment ceux-ci ont ensuite influé sur ses partenaires et autres parties prenantes. L'ICRAF a accepté de soumettre officiellement l'étude de cas au Secrétariat;

h) Le Secrétariat a participé au 36<sup>e</sup> Congrès mondial des agriculteurs de la FIPA (Washington, DC, 2 juin 2004), où il a prononcé une déclaration sur la façon de renforcer la participation des agriculteurs à la conservation de la diversité biologique. Cette organisation d'agriculteurs a manifesté un grand intérêt pour la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique, notamment le programme de travail sur la diversité biologique agricole;

---

5/ Ces activités ont pâti de l'absence d'un administrateur de programme pour la diversité biologique agricole.

i) Le Secrétariat a revu les chapitres de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire portant sur l'alimentation et les systèmes de culture, ainsi que sur les terres arides (dont une partie traite de la diversité biologique agricole des terres arides);

j) Le Secrétaire exécutif a fait une déclaration lors du colloque et atelier EUROSOL, dont le thème était « Promouvoir la question des sols à l'échelle internationale : nouveaux mécanismes au service d'une gestion durable des terres », qui s'est déroulé en Allemagne le 9 septembre 2004;

k) Des éléments du programme de travail ont été intégrés à la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (PEBLDS) préparée par le Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, en vue de la troisième Conférence intergouvernementale « La biodiversité en Europe » qui s'est déroulée à Barcelone, Espagne, du 19 au 21 janvier 2004;

42. Dans sa décision VI/6, la Conférence des Parties a lancé un appel aux Parties et autres gouvernements pour qu'ils envisagent à titre prioritaire de signer et de ratifier le traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (paragraphe 3).

43. Les discussions relatives à la signature d'un mémorandum d'accord avec la FAO, y compris une annexe concernant le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, se sont poursuivies. Cette annexe, qui a été adoptée, devrait être signée par les deux organisations.

#### ***D. Diversité biologique des forêts (décisions VI/22 et VII/1)***

44. La Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, dans la décision VI/22 : i) de préciser les fondements théoriques de l'approche fondée sur les écosystèmes en rapport avec le concept de gestion durable des forêts; ii) de compiler les meilleures pratiques en vigueur pour favoriser les approches intégrées et intersectorielles entre la diversité biologique des forêts et d'autres politiques; iii) de lancer des actions de collaboration visant à mettre en œuvre le programme de travail élargi; iv) de mettre sur pied un groupe de liaison sur les ressources forestières non ligneuses; v) de mettre en place un portail Internet; vi) d'appuyer les travaux du Forum des Nations Unies pour les forêts (FNUF), du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et, en particulier, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD); et vii) d'inviter les organisations concernées à collaborer sur les questions relatives à la prévention et à la gestion des feux de forêts.

45. Dans sa décision VII/1, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif : i) de poursuivre ses travaux relatifs au rapport sur les effets d'un manque d'application des lois forestières sur la diversité biologique; et ii) de proposer, en collaboration avec le Groupe spécial d'experts sur l'examen de l'application du programme de travail sur la diversité biologique, des objectifs axés sur les résultats à intégrer dans le programme de travail.

46. Les activités ci-après ont été entreprises suite aux décisions ci-dessus :

a) Le Secrétariat a participé au troisième Colloque international sur la gestion durable des ressources forestières, qui s'est déroulé à Cuba en avril 2004, afin de recueillir des informations sur la gestion durable des forêts, en provenance notamment de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud;

b) Le Secrétariat a continué de compiler les meilleures pratiques, sous la forme d'un outil de travail favorisant l'intégration intersectorielle par l'intermédiaire de recherches bibliographiques et par Internet;

c) Le Secrétariat a lancé le portail Web sur les forêts en mai 2004, <sup>6/</sup> qui couvrira périodiquement les discussions sur un thème tiré de chacun des 27 objectifs du programme de travail sur les forêts;

---

<sup>6/</sup> <http://www.biodiv.org/programmes/areas/forest/portal/home.shtml>.

d) Le Secrétariat a assisté à l'Atelier conjoint CEE-ONU/FAO sur les causes et l'étendue de l'exploitation forestière illicite et du commerce des produits forestiers illégalement dérivés dans la région de la CEE, qui a eu lieu en Suisse en septembre 2004, afin de rencontrer les représentants des pays concernés et de recueillir des informations et des études de cas supplémentaires;

e) Le Secrétariat a poursuivi ses travaux concernant le rapport sur les effets de l'application insuffisante des lois forestières sur la diversité biologique des forêts, en tenant compte notamment des résultats de l'atelier mentionné ci-dessus;

f) A partir des résultats de la première réunion du Groupe spécial d'experts techniques, qui a eu lieu en novembre 2003, le Secrétaire exécutif a préparé un projet de format pour l'examen de la mise en œuvre du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts, qui a été adopté par la Conférence des Parties à sa septième réunion en tant que partie intégrante du troisième rapport national;

g) Avec l'aide du Groupe spécial d'experts techniques, le Secrétariat a préparé un projet de document sur l'intégration d'objectifs axés sur les résultats dans le programme de travail sur les forêts, qui fera l'objet d'une discussion lors de la deuxième réunion du Groupe spécial, en juillet 2005, et qui tient compte du cadre présenté dans la décision VII/30;

h) Le Secrétariat a participé à l'examen des première et seconde versions des chapitres pertinents de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire portant sur la diversité biologique des forêts;

i) Le Secrétariat a participé à la 32<sup>e</sup> édition de l'International Forestry Student Symposium, qui s'est tenu en septembre 2004 à Montréal, et a présenté un exposé concernant la Convention sur la diversité biologique et la protection et la conservation de la diversité biologique des forêts;

47. Les activités de collaboration ci-après ont par ailleurs été entreprises :

a) Le Secrétariat a contribué à la consultation d'experts (FAO/OIBT) sur les critères et les indicateurs de la gestion durable des forêts, organisée en mars 2004 aux Philippines;

b) Le Secrétariat a accueilli la troisième réunion de l'Equipe spéciale chargée de rationaliser les rapports sur les forêts, relevant du Partenariat de collaboration sur les forêts, qui s'est déroulée à Montréal les 29 et 30 mars 2004. On y a formulé une proposition intitulée « Service d'information sur la présentation de rapports concernant les forêts », qui a été entérinée par le Partenariat à sa douzième réunion, en mai 2004;

c) Le Secrétariat a participé à l'atelier sur la décentralisation dans le domaine des forêts, qui s'est tenu à Interlaken du 27 au 30 avril 2004, à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF);

d) Le Secrétariat a participé à la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, a organisé une activité parallèle sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts, y a présenté une proposition au nom de l'Equipe spéciale chargée de rationaliser les rapports sur les forêts relevant du PCF, et a exposé les principaux résultats du rapport du Secrétaire général sur les connaissances traditionnelles concernant les forêts;

e) Le Secrétariat a participé à la réunion du Groupe spécial d'experts techniques du FNUF qui s'est déroulée en septembre 2004 à New York et qui visait à recommander les éléments d'un mandat pour l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts.

f) En collaboration avec les secrétariats de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre sur les changements climatiques, le Secrétariat a organisé un atelier sur le thème « Forêts et écosystèmes forestiers : favoriser une synergie pour la mise en œuvre des trois conventions de Rio ». L'atelier a eu lieu à Viterbo, Italie, du 5 au 7 avril 2004;

g) En marge de l'atelier de Viterbo, le Secrétaire exécutif, les Secrétaires exécutifs des autres conventions de Rio et le Directeur du Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI) ont

organisé une réunion afin d'étudier la collaboration à instaurer pour le renforcement des capacités et la formation en matière de gestion des feux de friche, et l'appui à procurer à l'Évaluation mondiale FAO/CMSI des feux de friche 2005;

h) En collaboration avec le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), le Secrétariat a produit un projet de rapport sur la conservation et l'utilisation des ressources tirées de la faune sauvage, qui traite du prélèvement non durable de la viande de brousse.

i) En conjonction avec le CMSC du PNUE, le Secrétariat a rédigé un rapport sur les aires protégées et la diversité biologique, qui renferme des informations pertinentes sur les écosystèmes forestiers.

48. Les activités ci-après conduites par d'autres organes ont contribué à la mise en œuvre des décisions VI/22 et VII/1 de la Conférence des Parties :

a) S'inspirant du programme de travail de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et du Plan d'action sur la diversité biologique des forêts relevant de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, un Groupe de travail spécial chargé de recueillir des connaissances à l'échelle paneuropéenne sur les liens entre l'approche par écosystème et la gestion durable des forêts s'est réuni du 19 au 21 avril 2004 à Cracovie. Il a produit un document de discussions sur les liens entre l'approche par écosystème et la gestion durable des forêts à l'échelle paneuropéenne;

b) Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a soumis son rapport 2004 sur les questions relatives aux forêts, qui présente un aperçu du programme sur les forêts du FEM. Le rapport met de l'avant l'appui procuré dans le domaine des aires protégées et de l'intégration de la diversité biologique dans les systèmes de gestion des forêts et les paysages, et explique comment les activités financées ont renforcé les moyens de subsistance des populations et la santé des écosystèmes;

c) Le FEM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont également publié en 2004 leur rapport sur la conservation de la diversité biologique des forêts, qui traite des enseignements tirés et des éléments de bonne pratique liés à la conception et à la mise en œuvre des projets relatifs à la diversité biologique des forêts;

d) L'initiative PROFOR de la Banque mondiale poursuit son examen de la relation existant entre l'approche par écosystème et la gestion durable des forêts. Les résultats préliminaires de l'étude ont été présentés en novembre 2004 au Congrès mondial de la conservation de l'UICN en Thaïlande;

e) En juin 2004, l'Institut européen des forêts et l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) ont organisé en France le Colloque international sur l'évaluation des politiques et programmes relatifs aux forêts (<http://www.efi.fi/events/2004/forestpolicies-epinal/>);

f) L'initiative PROFOR de la Banque mondiale a parrainé en mai 2004 au Honduras un atelier de politique sur le thème « Les forêts : une ressource pour le développement », afin de diffuser des données d'expérience sur les réformes récentes dans le secteur des forêts provenant d'autres pays d'Amérique latine et du reste du monde;

#### ***E. Diversité biologique des terres arides et sub-humides (décisions V/23 et VII/2)***

49. Dans sa décision V/23, qui expose le programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides, et sa décision VII/2, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, les Parties, les autres gouvernements et les organisations et parties prenantes concernées d'entreprendre une série d'activités.

50. Les activités ci-après ont été conduites en vue de contribuer à la mise en œuvre du programme de travail :

#### ***Activité 1 : évaluation de l'état et de l'évolution***

a) Le Secrétariat a participé activement à la réunion commune des groupes de travail de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, qui s'est tenue à Montréal du 25 au 29 avril 2004, et a concouru à la rédaction de la version finale du chapitre sur les terres arides;

b) Le Secrétariat a également contribué à la préparation d'une réunion regroupant les partenaires, parties prenantes et experts techniques associés au projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides, qui a eu lieu du 24 au 26 mai 2004 au siège de la FAO à Rome, Italie.

### ***Activité 2 : zones menacées ou présentant une valeur particulière***

51. En collaboration avec l'UNCCD et la Convention sur la diversité biologique, le CMSC du PNUE a préparé un concept de projet de veille des terres arides, conformément à la proposition présentée dans un document d'information soumis à la septième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/7/INF/30), afin d'évaluer la diversité biologique et les risques dans les principales zones arides du monde et d'établir les priorités mondiales en matière d'intervention de gestion. La veille des terres arides pourrait fournir des renseignements utiles pour le rapport sur l'état et les tendances de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, qui est en train d'être préparé dans le cadre de l'examen approfondi du programme de travail. Elle pourrait également servir de référence pour suivre à long terme les pressions ou risques qui pèsent sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides, fournissant ainsi des informations sur l'évolution de l'étendue des biomes, écosystèmes et habitats choisis. Le Secrétariat et le CMSC du PNUE recherchent actuellement des fonds supplémentaires pour cette initiative.

### ***Activité 3 : indicateurs***

52. L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, l'Évaluation de la dégradation des terres et le CMSC du PNUE ont examiné certains indicateurs possibles des tendances de la diversité biologique des terres arides et sub-humides.

### ***Activité 4 : Connaissances sur les processus qui influent sur la diversité biologique***

53. Le chapitre sur les terres arides présenté dans l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (volume sur les conditions et les tendances) examine les connaissances actuelles sur les processus en jeu dans la diversité biologique des terres arides et sub-humides et détermine les lacunes en la matière.

### ***Activité 5 : avantages de la diversité biologique***

### ***Activité 6 : meilleures pratiques de gestion***

54. Le Secrétariat a communiqué au Réseau d'organisation scientifique du tiers monde ses observations sur le projet de proposition relatif à la deuxième phase du programme préliminaire d'appui à la diversité biologique des terres arides et sub-humides mis sur pied par le Réseau.

### ***Activités 7 à 9 : mesures en faveur de la conservation et de l'utilisation durable – promotion de la gestion responsable des ressources – appui aux moyens de subsistance durables***

55. Le Secrétariat a fourni aux organisateurs du quatrième Forum régional sur la diversité biologique en Afrique australe et orientale et au Bureau régional pour l'Afrique orientale (BRAO) des informations sur les récentes décisions de la Conférence des Parties utiles pour les travaux du Forum, en ce qui a trait notamment à la diversité biologique des terres arides et sub-humides. Le Forum a eu lieu du 9 au 11 juin 2004 à Dar es Salaam, République-Unie de Tanzanie.

56. Un rapport sur les activités de la Convention sur la diversité biologique et les récentes décisions de la Conférence des Parties en matière de gestion de l'environnement en Afrique a été préparé par le Secrétariat, sous forme de document d'information, et présenté à la dixième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN), qui s'est déroulée les 29 et 30 juin 2004 à Tripoli. La désertification et d'autres questions associées au programme de travail sur les terres arides et sub-humides constituaient des points importants de l'ordre du jour.

57. Un certain nombre d'exposés sur les questions relatives aux terres arides et sub-humides ont été présentés par le Secrétariat à quelques écoles et collèges de la région de Montréal, dans le cadre la Journée internationale de la diversité biologique 2004, dont le thème était « Diversité biologique : nourriture, eau et santé pour tous ».

58. Les activités suivantes ont été conduites afin de faciliter la mise en œuvre synergique des conventions de Rio et des autres conventions relatives à la diversité biologique :

a) Le Secrétariat a préparé un rapport en vue de la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CRIC 3);

b) Le Secrétariat a organisé, en collaboration avec les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Fonds pour l'environnement mondial, un atelier régional africain sur la synergie entre les conventions de Rio et les autres conventions relatives à la diversité biologique dans le contexte de la mise en œuvre des programmes de travail sur les terres arides et sub-humides et sur la diversité biologique agricole. L'atelier, qui a eu lieu à Gaborone, Botswana, du 13 au 17 septembre 2004, visait à élaborer des propositions pour la mise en œuvre synergique de ces programmes de travail.

#### ***F. Diversité biologique des écosystèmes de montagne (décision VII/27)***

59. Dans la décision VII/27, la Conférence des Parties a adopté le programme de travail sur la diversité biologique des montagnes et a prié les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, ainsi que le Secrétariat, d'entreprendre des activités visant à le mettre en œuvre.

60. Les activités ci-après ont été conduites suite à cette décision :

a) Le Secrétariat a envoyé des lettres aux organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales et aux conventions concernées les invitant à collaborer à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes et à fournir des études de cas et des meilleures pratiques en vue de leur diffusion aux Parties. Aucune réponse n'a été reçue pour le moment;

b) Le Secrétariat a procuré des informations pour le questionnaire sur l'initiative relative aux partenariats de la montagne et a fourni du matériel technique en vue de l'activité consacrée au Partenariat de la montagne, en marge de la douzième session de la Commission du développement durable (CSD 12);

c) Le Secrétariat a pris activement part à l'atelier sur l'examen de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, qui s'est déroulé en avril, et a contribué au chapitre 27 révisé sur les écosystèmes de montagne;

d) Le Secrétariat a préparé le questionnaire relatif au programme de travail sur la diversité biologique des montagnes pour les troisièmes rapports nationaux;

e) Le Secrétariat a participé à la consultation électronique sur le Plan d'action de Cuzco du Partenariat de la montagne et a fourni des informations à ce propos, notamment lors de sa participation à la réunion tenue à Cuzco, Pérou, les 28 et 29 octobre 2004.

61. Les activités suivantes, qui ont contribué à la mise en œuvre du programme de travail, ont été entreprises par d'autres organes :

a) La Global Mountain Biodiversity Assessment (GMBA) de DIVERSITAS i) surveille et évalue la diversité biologique des montagnes et fait la synthèse des connaissances sur les ressources biologiques des montagnes et les effets des activités humaines sur ces systèmes de connaissances, et ii) coordonne la recherche en matière de diversité biologique des montagnes et la détermination des besoins et priorités de la recherche sur les écosystèmes de montagne. La GMBA a également coordonné la préparation du chapitre 27 de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, consacré aux

écosystèmes de montagne, et a planifié plusieurs ateliers internationaux portant sur des thèmes précis liés à la diversité biologique des montagnes;

b) Le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) est en train de réaliser un projet de conservation de la diversité biologique (complexe de Kangchenjunga) qui suit une approche par écosystème/paysage et comporte l'établissement de corridors biologiques. Il élabore une base de données complète sur la diversité biologique et les aires protégées de la région himalayenne de l'Hindou Kouch afin de faciliter le partage d'information entre les pays membres. Le Centre met également en œuvre un projet de programme régional visant à renforcer l'équité et la sécurité des moyens de subsistance des autochtones de l'est de la région himalayenne par la gestion durable des ressources liées à la diversité biologique;

c) Le Partenariat de la montagne, une alliance-cadre qui appuie le transfert de connaissances et la collaboration au service du développement durable des montagnes, a organisé une série de réunions et d'ateliers sur le partage des connaissances et des informations, l'agriculture durable et les aménagements ruraux dans les régions montagneuses et les initiatives de recherche sur les montagnes. Le Partenariat a mené une consultation électronique sur le projet de plan d'action de Cuzco, document-cadre encourageant la collaboration entre les membres pour un développement durable des montagnes.

### **G. Diversité biologique insulaire (décision VII/31)**

62. Dans sa décision VII/31 sur le programme de travail pluriannuel jusqu'en 2010, la Conférence des Parties a déterminé, à sa septième réunion, que la diversité biologique insulaire était le nouveau domaine thématique à développer en vue de son examen approfondi lors de la huitième réunion de la Conférence des Parties qui aura lieu en 2006. A cette fin, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'élaborer un processus préparatoire aux travaux de la l'Organe subsidiaire visant à établir un programme de travail sur la diversité biologique insulaire.

63. Les activités ci-après ont été conduites pour donner suite à cette demande :

a) Le Secrétaire exécutif a organisé un forum électronique sur la diversité biologique insulaire qui a permis de recueillir une série de propositions sur les sujets qui s'y rapportent ainsi que des études de cas. Les informations pertinentes ont été intégrées dans la documentation qui sera examinée lors de la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique insulaire, convoquée par le Secrétaire exécutif aux Canaries, Espagne, en décembre 2004, avec le soutien du Gouvernement de l'Espagne;

b) Un groupe de liaison se réunira également en janvier 2005 au cours de la Réunion internationale de Maurice pour l'examen du Programme d'action de la Barbade, afin de recueillir d'autres commentaires et propositions sur le projet de programme de travail élaboré par le Groupe spécial d'experts techniques.

64. Le Secrétariat a également participé aux réunions préparatoires à la Réunion internationale de Maurice et prend part à la réunion de l'Equipe spéciale interinstitutions sur Maurice 2005, de concert avec plusieurs autres institutions des Nations Unies.

-----